

## LE MOT DES PRÉSIDENTS

La robustesse de nos régimes de retraite complémentaire est intimement liée à l'activité des artistes-auteurs, dans ce monde que nous partageons tous. Face au contexte sanitaire qui touche violemment l'ensemble de la filière culturelle, nos inquiétudes sont grandes et multiples. Le fait de gérer nous-mêmes les réserves héritées de nos aînés est cependant une chance précieuse, qui nous permet d'agir pour en maintenir l'équilibre. Avec l'accord de notre ministère de tutelle, nous avons gelé tout recouvrement durant la première année de Covid. Par ailleurs, nos Conseils d'administration ont approuvé la mise en place d'une aide financière spéciale pandémie. Nous sommes heureux d'annoncer que ce fonds d'aide est reconduit à l'identique pour 2021. Conformément aux règles qui lui sont imposées, l'IRCEC a récemment invité les débiteurs au titre des années 2016-2017 à régulariser leur situation. Conscients du contexte, nous avons veillé à ce que nos adhérents puissent bénéficier d'un échéancier adapté. Il importe, toutefois, que chacun de nous sache que le coût des impayés des cotisations est supporté par l'ensemble des cotisants : jusqu'à 800.000 euros rien que pour la campagne en cours. Le principe de solidarité entre artistes-auteurs, mais aussi le futur de l'IRCEC, seraient profondément menacés si la Caisse n'appliquait pas ses obligations réglementaires à l'égard de ses adhérents débiteurs. Le rôle de chacun est essentiel. Préparer sa retraite, c'est une obligation en France, mais c'est aussi une chance. Même s'il faut attendre d'en être bénéficiaire pour en mesurer pleinement les bienfaits.

Patrick LEMAÎTRE, Président de l'IRCEC et du RACL, Olivier DUTAILLIS, Président du RAAP, Luc BÉRAUD, Président du RACD

## PASSAGE DE RELAIS À LA TÊTE DE L'IRCEC

### Nouveau mandat à la présidence de la Caisse nationale de retraite complémentaire des artistes-auteurs.

Les administrateurs de l'IRCEC se sont réunis fin décembre pour élire l'auteur chargé de prendre la suite de Luc Béraud, scénariste et réalisateur, qui continuera d'assurer la présidence du RACD.

#### TROIS ANNÉES RYTHMÉES

La période 2017-2020 s'est illustrée, dès les premiers mois du mandat de Luc Béraud, par la prise d'autonomie de l'IRCEC. La consolidation des régimes, prioritaire dans ce contexte, s'est accompagnée d'un important travail de restructuration des fonds de placements. Autre sujet stratégique, la mise en place progressive des nouvelles modalités du RAAP jusqu'à l'adoption du taux définitif de cotisation. En 2019, la réforme de retraite universelle s'invite au planning. « Nous avons tout mis en

œuvre pour accompagner les organisations professionnelles qui ont manifesté l'envie de travailler avec nous et, ensemble, faire reconnaître les spécificités du régime des auteurs », souligne celui qui n'a pas hésité à publier une étude chiffrée très engagée.

En 2020, la crise sanitaire frappe de plein fouet le secteur de la création et amène le conseil d'administration à adopter des solutions inédites comme le gel du recouvrement des cotisations et la mise en place d'une aide financière pandémie. Un sens des priorités qui n'a pas ralenti la recherche de diversification des sources de financement des cotisations avec la mise en place, au mois d'avril 2020, d'une nouvelle prise en charge partielle par les producteurs. Un dossier que son successeur (ci-dessous) souhaite activement poursuivre.

## Patrick LEMAÎTRE

### Auteur-compositeur, président de l'IRCEC et du RACL.

« L'intérêt collectif professionnel est une passion qui m'a été transmise par mon père, Jacques Demarny, un auteur très engagé au sein de la SACEM. Pour moi l'histoire a débuté en 1978, en devenant sociétaire définitif de cette société. J'en suis devenu administrateur en 1997, puis vice-président et trésorier. En parallèle je me suis investi au SNAC et à l'UNAC. C'est en 1997 que j'ai intégré le CA du RACL, et quelques années plus tard celui de l'IRCEC. Je suis farouchement attaché à l'indépendance des régimes au sein de notre Caisse, mais également à l'autonomie de gestion de l'IRCEC. Je préside également le RACL, le premier de nos régimes à avoir été créé, en 1961. J'aime rappeler que nos aînés l'ont



© Christian Chamourat pour l'ircec

créé pour combler un vide : les créateurs ne disposaient d'aucune couverture sociale. C'est devenu un héritage précieux à défendre ! Je souhaite convaincre les artistes-auteurs de la bienveillance de cette Caisse et de l'intérêt à y cotiser. Après une carrière musicale bien remplie, je me consacre pleinement à ce projet. Il me tient à cœur d'y parvenir. »

## VOTRE AGENDA

### Le pré-appel RAAP

Mi-avril, et jusqu'au 30 mai, vous serez invités à renseigner en ligne dans votre espace adhérent votre assiette sociale 2021, basée sur les revenus artistiques perçus au cours de l'année précédente. C'est la condition pour pouvoir disposer en juin d'un premier avis de paiement au RAAP. A défaut, votre cotisation sera appelée en une fois au dernier trimestre, sur la base des informations qui nous auront été communiquées par l'Urssaf (lire page 3). Vous pouvez également, si vous y êtes éligible, enregistrer votre demande du taux réduit à 4% ou de la mise en place d'une cotisation volontaire. Vous serez informé de l'ouverture de cette campagne sur la page d'accueil de notre site et par un mailing.

+ *infos dans votre espace adhérent*

### Déclarez votre profession

Lorsque vous vous connectez dans votre espace adhérent, une nouvelle page d'accueil vous invite à renseigner votre profession principale. L'information que vous enregistrez dans votre profil personnel vise à permettre à l'IRCEC d'actualiser votre dossier et d'assurer un accompagnement plus pertinent de ses adhérents.

+ *infos dans votre espace adhérent*

### Un petit dessin vaut un long discours



Depuis un an, Olivier Sampson, facilitateur graphique indépendant et adhérent au RAAP, s'est plié au jeu du décryptage des rouages de la Caisse et de ses trois régimes. La nouvelle version est téléchargeable sur l'accueil de notre site Internet, rubrique « Nos publications ». Nos campagnes (pré-appel, appel) seront accompagnées sur les réseaux sociaux de versions courtes, présentant des étapes clés.

+ *téléchargeable sur [www.ircec.fr](http://www.ircec.fr)*

## CLAP DE FIN POUR LE RÈGLEMENT PAR CHÈQUE

Dépourvu de dispositif d'authentification, le chèque n'est pas suffisamment fiable (risques de fraude, etc.) pour continuer à être accepté par les organismes de Sécurité sociale. Son utilisation occasionne par ailleurs des frais de traitement non négligeables, reportés sur tous les cotisants. A compter de cette année, l'IRCEC accorde la priorité à la carte bancaire et au mandat en ligne. Dans votre espace adhérent, entièrement sécurisé, vous pouvez :

- régler vos cotisations par CB et mandat SEPA ;
- demander, via le formulaire de contact, la mise en place d'un échéancier de paiement ou le passage au mode de prélèvement mensuel ;
- d'ici quelques semaines, effectuer des versements ponctuels sur la cotisation RAAP de l'année en cours, à votre rythme.

## L'AIDE FINANCIÈRE PANDÉMIE RECONDUITE EN 2021



© Héloïse Chochois pour l'Ircec

L'aide financière pandémie (AFP) a été mise en place au printemps dernier, afin d'épauler nos adhérents dans un contexte sanitaire et économique difficile. Adoptée à l'unanimité des conseils d'administrations de la Caisse et des trois régimes complémentaires, cette décision a été prise en responsabilité pour continuer d'assurer la pérennité des ré-

gimes et le versement des pensions future. L'aide Covid-19 intervient pour l'adhérent en complément des autres fonds de soutien, aides et soutiens exceptionnels.

Sur l'année 2020, 1.946 demandes nous sont parvenues, parmi lesquelles 1.017 ont été accordées. L'enveloppe d'un million d'euros, votée en mai 2020, a été entièrement attribuée.

L'aide a été reconduite pour un an, aux mêmes conditions. Son enveloppe représente, pour 2021, un million d'euros. Elle pourra être complétée si cela s'avérait nécessaire.

Le formulaire de demande est proposé au téléchargement, dans l'espace adhérent. Accompagné de toutes les pièces utiles à l'étude de votre situation, ce formulaire doit être adressé à l'attention de notre assistante de service social.

### LES CHIFFRES

# 2 M €

d'aide financière pandémie (AFP) ont été votés sur 2020 et 2021.

# 68 %

des AFP 2020 ont été attribuées aux graphistes et artistes visuels.

## NOS PROJETS POUR TROIS ANS

Le changement de présidence à l'IRCEC ne s'accompagne pas d'une rupture avec le mandat précédent. Néanmoins, de nouveaux dossiers s'annoncent.

Maintenir les liens avec nos adhérents n'est pas un vain mot, surtout en période de pandémie. Si la situation a mis un coup d'arrêt brutal à l'organisation de nos rencontres en région et sur Paris, elles devraient reprendre prochainement sous une forme dématérialisée. Dans l'attente d'un retour à un climat normal, des webinaires seront proposés à nos adhérents.

### MIEUX NOUS CONNAÎTRE

Cette année, nous ouvrons le recensement des activités professionnelles, mené via notre espace adhérent. L'information que vous renseignerez permettra à l'IRCEC d'affiner ses statistiques et parallèlement, d'assurer un accompagnement plus pertinent de ses adhérents.

Nous sommes également appelés à intégrer de nouvelles professions au sein de la Caisse. D'où l'importance de sensibiliser nos adhérents à l'intérêt d'une discipline collective, visant à limiter les frais de gestion pesant sur les cotisations.

### RESTER VIGILANTS

La Caisse s'inscrit dans les projets de l'inter-régime, notamment celui visant à alimenter le registre unique des carrières, baptisé RGCU.

Enfin, une attention particulière sera apportée au maintien de l'équilibre de nos trois régimes pendant la pandémie, et ainsi assurer les retraites futures. Dans ce contexte, la surveillance de nos placements fera l'objet, de la part des administrateurs, d'une attention renforcée.



© Marie Poirier pour l'Ircec

### INFO +

#### LES MISSIONS DE L'URSSAF

Depuis un an, c'est l'Urssaf Limousin qui enregistre les déclarations de revenus artistiques et les cotisations des artistes-auteurs au titre du régime de base. L'échange d'informations étant effectif, l'appel de cotisation RAAP édité au dernier trimestre se base désormais sur le montant de votre assiette sociale déclarée auprès de l'Urssaf, lorsque la démarche a été réalisée dans les délais. La Maison des Artistes (Mda) et l'Agessa continuent d'assurer les missions relatives à l'affiliation des artistes-auteurs ainsi que les déclarations et paiements relatifs aux revenus antérieurs à 2019.

ENTRETIEN AVEC

## ANGELA ALVES

Directrice générale de l'IRCEC depuis septembre 2015.



© Christian Chamourat pour l'Ircec

### VERSER LES PENSIONS, C'EST TOUJOURS POSSIBLE ?

La situation sanitaire, et par conséquent économique, est inédite. Elle pèse sur l'économie des régimes, notamment avec le report de recouvrement décidé par les administrateurs sur toute l'année 2020. Et elle entretient une baisse des revenus artistiques, relativement palpable dans le spectacle vivant et lyrique. Néanmoins, la gestion de notre trésorerie permet de régler les pensions déjà liquidées, autant que celles qui s'annoncent. Les Caisses avaient la possibilité de contracter des crédits pour maintenir leurs engagements. L'IRCEC n'a pas eu besoin d'y recourir.

### QUE METTEZ-VOUS EN PLACE POUR AIDER LES AUTEURS ?

Le dispositif d'aide financière pandémie (lire page 2) a fortement mobilisé nos équipes. Nous priorisons les demandes de règlement échelonné qui nous parviennent, à un rythme soutenu depuis fin décembre. L'accueil physique et téléphonique a été maintenu, sans pause, même pendant les confinements. Nos effectifs étant limités - et pas immunisés au Covid - il nous faut prioriser les demandes, la plupart de nos adhérents le comprennent bien.

INTERVIEW

## MARIE-NOËLLE BAYARD

Designer textile et vice-présidente du RAAP depuis janvier.



© Christian Chamourat

« Dès le début de mon activité, j'ai cotisé pour ma retraite complémentaire d'auteur, sans me poser de question. En 1984, j'ai rejoint le syndicat des designers textiles\* au sein duquel, très rapidement, j'ai été chargée du dossier sur la couverture sociale de base. A l'époque, nous ne recevions d'indemnités journalières qu'au 11<sup>e</sup> jour de maladie, rien pour la maternité et aucun droit à la formation. Je me suis emparée de ce dossier-là et je ne l'ai toujours pas lâché ! La complémentaire, je ne savais pas comment ça marchait. C'est d'abord pour apporter des réponses aux confrères que je me suis présentée aux élections du RAAP, en 2003. Et là j'ai vu l'intérêt, y compris pour moi, à cotiser dans des classes supérieures. J'ai accompagné en 2016 la réforme du RAAP qui au départ nous avait été imposée par les pouvoirs publics, mais qui permet maintenant de cotiser en proportion de ce qu'on gagne, tout en maintenant une certaine souplesse pour les bas revenus.

Enfin, dix-sept ans après mon entrée au Conseil d'administration du RAAP, j'ai eu la satisfaction l'été dernier de voir toutes les disciplines du design intégrer enfin le champ d'activité de la Maison des Artistes. Et par conséquent celui de l'IRCEC. Une belle victoire pour l'Alliance France Design et ses partenaires qui défendent depuis toujours la mise en place d'un statut professionnel englobant une couver-

« C'est d'abord pour apporter des réponses aux confrères que je me suis présentée aux élections du RAAP »

ture sociale complète. Nous avons maintenant un travail d'accompagnement à mener envers les designers inscrits auprès d'autres régimes de Sécurité sociale. L'engagement dans la défense de ma profession m'a été bénéfique, à tous points de vue : éviter l'isolement, comprendre ce que je signe dans mes contrats, savoir négocier et faire bouger les lignes !

\*SNCTI devenu SNTD (1987)

### VOS RENDEZ-VOUS

#### Calendrier des pensions

Pensez à télécharger, dans votre espace adhérent, le calendrier 2021 des versements de votre retraite complémentaire d'artiste-auteur. Sur un même document, vous trouverez réunies les dates de versement de votre pension de base (Cnav) et celles de l'IRCEC.

+ votre espace adhérent [www.ircec.fr](http://www.ircec.fr)

#### Consultations à la SACD

Depuis novembre 2020, l'IRCEC a noué un partenariat visant à accueillir en consultations individuelles, sur des créneaux réservés, les adhérents adressés par la SACD. En période de pandémie, les rendez-vous téléphoniques sont privilégiés.

+ espace personnel [www.sacd.fr](http://www.sacd.fr)

#### C'est dans la poche

En téléchargeant l'application *Mon compte retraite* sur votre téléphone mobile (gratuitement sur App Store ou Play Store), vous pouvez à tout moment visualiser votre carrière et vos droits pour tous vos régimes de retraite. Les retraités y trouveront les informations de paiements et leurs attestations fiscales. Pour créer votre compte, vous devrez reprendre l'identifiant et le mot de passe déjà enregistrés sur le compte [www.info-retraite.fr](http://www.info-retraite.fr) ou FranceConnect.

+ infos sur [www.info-retraite.fr](http://www.info-retraite.fr)

#### Nouveau décret

Sur le site de votre régime de base (rubrique Actualités), retrouvez les éléments du décret du 28 août 2020. Ce texte intègre de nouvelles professions au sein du régime des artistes-auteurs (lire ci-contre) et clarifie la notion de revenus accessoires. Ces nouvelles dispositions s'appliquent aux revenus perçus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

+ [www.secu-artistes-auteurs.fr](http://www.secu-artistes-auteurs.fr)

**IRCEC**30, rue de la Victoire  
75440 Paris Cedex 9E-magazine destiné aux adhérents  
de la Caisse nationale de retraite  
complémentaire des artistes-auteurs[www.ircec.fr](http://www.ircec.fr)